

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



La retraite et le dialogue social au Québec : quels lieux de concertation pour les retraités ?

Le Québec favorise-t-il le dialogue social sur la question de la retraite ? La question se pose. S'il y a des domaines socio-économiques où la participation de la société à la définition des politiques publiques est favorisée, la retraite ne semble pas en faire partie. Or, les transformations qui ont affecté le système de retraite québécois, ainsi que les personnes qui y sont directement rattachées, rendent nécessaire une réflexion de fond sur cet enjeu. L'implication de groupes sociaux à la concertation et au dialogue social sur la retraite s'impose en effet plus que jamais, alors qu'une importante transition démographique est en cours. De plus, les personnes retraitées ont pâti de ce déficit de dialogue social, puisqu'elles ont été visées par des politiques publiques sur la retraite sans qu'elles n'aient été véritablement consultées en amont de la définition de ces politiques. Le présent bulletin de la retraite vise à entreprendre cette réflexion en s'attardant d'abord aux lieux existants de concertation sociale impliquant les personnes retraitées.

Bonne lecture.

Actualités

■ Le gouvernement du Québec a annoncé, le 19 novembre dernier, avoir retenu la formule d'une coopérative de travailleurs pour assurer la relance des activités du Groupe Capitales Médias (GCM), qui s'était placé sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Ce scénario de relance impliquera cependant la terminaison du régime de retraite des employés de GCM, actuels et anciens. Pour les retraités du groupe, cette fermeture engendrerait des diminutions de l'ordre de 25 à 30 % du montant de leurs rentes. Sous financé lorsqu'il était sous la responsabilité financière de la famille Desmarais, puis de Martin Cauchon, le régime représentait un passif important traîné par l'entreprise. Selon l'agence de presse QMI, Martin Cauchon aurait touché une rémunération globale de 2 millions de dollars en quatre ans, alors qu'il était propriétaire de GCM, et ce, au moment où le groupe subissait d'importantes pertes de revenus et n'honorait plus ses engagements financiers envers le régime de retraite.

<https://www.tvanouvelles.ca/2019/12/06/capitales-medias-salaire-de-500-000-par-annee-pour-martin-cauchon>

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	3
Veille internationale	6
Ressources documentaires	7



■ Dans la mise à jour budgétaire déposée le 7 novembre dernier, le ministre des Finances du gouvernement du Québec, Éric Girard, s'est engagé à aller de l'avant avec la création des régimes de retraite à prestations cibles (RRPC). Consacrée aux revenus des Québécois à la retraite, la section F du document *Le Point sur la situation économique et financière du Québec* présente une lecture d'ensemble du système de la retraite au Québec, ainsi qu'un argumentaire justifiant la mise en place des RRPC. Le dépôt d'un projet de loi allant en ce sens devrait être présenté à l'Assemblée nationale au cours des prochains mois.

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_le-pointNov2019.pdf

■ L'Observatoire de la retraite a tenu, le 15 novembre dernier, une conférence publique suivie d'une table ronde sur le thème du dialogue social et de la retraite. Dans le souci de mieux faire connaître les expériences internationales de dialogue social autour de la retraite, l'Observatoire a invité Frédérique Nortier-Ribordy, chargée de mission au Conseil d'orientation des retraites (COR) en France, à présenter les spécificités du modèle français. Cette conférence a été complétée par des présentations de François Lamoureux, président du Comité consultatif sur le travail et la main-d'œuvre (CCTM), ainsi qu'Andrée Lamontagne, membre de la Tribune des retraités. Des documents accompagnant les présentations, ainsi que des ressources pour approfondir la question sont disponibles sur le site de l'OR :

<https://observatoreretraite.ca/activites/colloque-2/>

■ Outre les spécificités du modèle français de la retraite, la conférence de Frédérique Nortier-Ribordy du Conseil d'orientation des retraites (COR) a aussi abordé les grandes lignes du projet de réforme des retraites en France. Outre

la présentation de Nortier-Ribordy, disponible sur le site de l'Observatoire à partir du lien plus haut, plusieurs quotidiens ont tenté d'expliquer les principes et les enjeux entourant ce projet de réforme, qui a suscité jusqu'ici une forte opposition sociale en France.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/12/02/reforme-des-retraites-48-questions-pour-comprendre-le-debat_6021344_4355770.html

Mobilisations

■ Le 11 décembre dernier, les retraités du Groupe Capitales Médias (GCM) ont manifesté devant les bureaux de Power Corporation afin de rappeler à la famille Desmarais sa responsabilité dans la situation financière désastreuse du régime de retraite de GCM. La terminaison du régime, qui était sous-financé, entraînerait la diminution des rentes de retraite de 25 % à 30 % pour les retraités actuels.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1428082/manifestation-des-retraites-du-soleil-a-montreal>

■ Alors qu'ils étaient en lock-out depuis le 1^{er} décembre 2019, une majorité des 1400 employés de l'usine de Paccar à Sainte-Thérèse ont accepté l'offre patronale le 8 décembre dernier. La question des clauses orphelin dans le régime de retraite était au cœur du litige. Selon le syndicat, le deux tiers des employés de l'usine ont été recrutés au cours des dix dernières années et auront des rentes de retraite moindre que leurs collègues embauchés avant 2009.

<https://www.tvanouvelles.ca/2019/12/08/les-employes-de-paccar-acceptent-loffre-patronale>

■ Le 10 décembre dernier, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) s'est déclarée opposée à un projet de loi visant la création des régimes de retraite prestations cibles, ainsi qu'à une hausse de l'âge de la retraite. Réagissant à la mise à jour budgétaire du ministre des Finances en novembre dernier, la FTQ a réaffirmé la position de la centrale vis-à-vis ce type de régime et entend intervenir dans le débat public sur la question.

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ftq-dit-non-a-un-projet-de-loi-permettant-la-mise-en-place-de-regimes-de-retraite-a-prestations-cibles-819764384.html>

Le savant et la politique

La retraite et le dialogue social au Québec (I) Quels lieux de participation des retraités aux politiques publiques concernant la retraite ?

Riel Michaud-Beaudry
Observatoire de la retraite

Dans les années suivant la Révolution tranquille, le Québec a privilégié le développement d'un modèle socio-économique reposant, dans plusieurs domaines, sur la concertation et le dialogue social. Cela a été notamment le cas dans les secteurs du travail, de l'économie sociale, de l'environnement et de l'agriculture. L'État québécois a ainsi créé des lieux institutionnels visant à faire participer, à un degré ou un autre, les groupes sociaux à la définition des politiques publiques ou aux instances de régulation de l'activité économique. Le dialogue social avait alors plusieurs objectifs : améliorer la cohérence et la pertinence des politiques publiques par une meilleure connaissance des besoins économiques et sociaux, favoriser leur implantation, mais aussi donner une voix aux groupes qui sont directement concernés. La participation citoyenne est ainsi devenue un objectif en soi, dès l'école avec notamment les parlements scolaires. Dans le monde professionnel, l'importance du droit d'association et le respect de la négociation collective sont des objectifs qui demeurent d'une grande pertinence.

Une réflexion à engager

Or, dans le domaine de la retraite, force est de constater que les dispositifs de concertation et de dialogue social sont plutôt rares. Souvent perçus comme des « inactifs » ou encore comme des rentiers passifs, les personnes retraitées ont pourtant des intérêts, que l'évolution récente des politiques publiques et des dynamiques d'entreprises a mis en évidence. Que l'on pense aux changements législatifs appliqués aux régimes de retraite du secteur municipal ou du personnel d'encadrement du gouvernement québécois, ou que l'on songe à la fermeture ou à la restructuration de grandes entreprises comme Papiers White Birch, Sears Canada ou le Groupe Capitales Média, les retraités sont aujourd'hui directement touchés par les modifications des cadres institutionnels. Pourtant, les retraités ne disposent d'aucune instance permanente de participation et de concertation dans les domaines des politiques publiques du travail et de l'emploi.

Une réflexion collective semble, à cet égard, nécessaire pour combler le déficit de dialogue social sur la retraite. L'amélioration du dialogue social en cette matière se fait d'autant plus pressante que la croissance des nouveaux retraités a été très forte dans les cinq dernières années, même si la mesure même du nombre exact de retraités reste à réaliser au Québec (1,9 million de personnes sont des bénéficiaires de la rente de retraite du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2018, ce qui ne veut pas dire que toutes ces personnes soient retraitées au sens usuel du terme).

Le Québec ne part cependant pas de zéro. Les retraités québécois sont présents dans quelques lieux de délibération et de concertation, où ils peuvent être représentés en matière de retraite. Nous avons choisi d'aborder ici quatre lieux de dialogue social¹, soit : 1) la gouvernance des régimes de retraite; 2) les consultations publiques à l'Assemblée nationale; 3) la Tribune des retraités, mise en place par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les retraités de la fonction publique; 4) les Tables régionales de concertation des aînés.

¹ Il existe probablement d'autres lieux que ceux-ci, mais ces derniers apparaissent parmi les plus importants actuellement.

1) La gouvernance des régimes complémentaires de retraite (RCR)

Les retraités sont une des parties prenantes de la gouvernance des régimes de retraite. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR) qui régit la gouvernance des RCR, au moins un membre du comité de retraite doit provenir des participants non actifs, dont les retraités. Les comités de retraite comptent en moyenne sept membres qui sont désignés à l'assemblée annuelle, que ce soit pour les régimes à prestations déterminées ou les régimes à cotisations déterminées². Leur responsabilité est de s'assurer de l'ensemble de la gestion financière et de l'administration quotidienne du régime, notamment les politiques qui seront implantées par la caisse de retraite³. Par exemple, le contenu de la politique de placement a une influence directe sur les investissements dans le développement économique du Québec, ainsi que sur des questions touchant l'investissement socialement responsable, comme le désinvestissement des énergies fossiles, le financement de la transition écologique ou encore l'investissement dans le logement abordable.

Certains régimes de retraite comptent un plus grand nombre de participants que d'autres, comme les régimes du secteur public. C'est le cas par exemple du Régime de

retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) de la fonction publique du Québec. Les membres des comités de retraite de ces régimes sont nommés par le gouvernement, de même que les membres du conseil d'administration de Retraite Québec. Cet organisme relevant du ministère des Finances administre le Régime de rentes du Québec, les régimes de retraite du secteur public et l'encadrement des RCR, entre autres. Si les fonctions et responsabilités des comités de retraite et des conseils d'administration diffèrent, il est tout de même intéressant de voir quel est le niveau de représentation des retraités au sein de ces instances. Le tableau suivant présente le nombre de membres selon leur provenance pour les comités du RREGOP, du RRPE et de Retraite Québec.

Les représentants des retraités y sont largement minoritaires, comparativement aux autres parties prenantes. Le comité de retraite du RREGOP, par exemple, ne compte que deux retraités sur un total de vingt-cinq membres. En somme, les retraités semblent relativement peu représentés au niveau des comités de retraite. De ce fait, on peut penser qu'ils y disposent d'un pouvoir décisionnel relativement limité.

Tableau 1.
Membres des comités de retraite (RREGOP et RRPE) et des comités d'administration (Retraite Québec) selon le milieu représenté (2018)

	RREGOP	RRPE	Retraite Québec
Gouvernement	12	8	2
Travailleurs	10	7	6
Retraités	2	1	2
Autres	1	1	5
TOTAL	25	17	15

Source : Retraite Québec (2019). *Rapport annuel de gestion 2018*.

² Retraite Québec. (2008). Régimes complémentaires de retraite : Le fonctionnement du comité de retraite.

Repéré à : https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcc/recueil_bien_administrer_régime/RCR_Fascicule_3F.pdf

³ Retraite Québec. (2008). Régimes complémentaires de retraite : Le fonctionnement du comité de retraite.

Repéré à : https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcc/recueil_bien_administrer_régime/RCR_Fascicule_3F.pdf

2) Les consultations publiques à l'Assemblée nationale

Les retraités, représentés par des associations, peuvent se prononcer devant l'Assemblée nationale du Québec, comme toute organisation intéressée par le contenu d'un projet de loi. En se faisant entendre par les élus — si elles y sont invitées — ces associations peuvent influencer les dispositions des projets de loi et proposer des amendements ou des modifications. Le tableau suivant mesure la présence de différents types d'intervenants à des commissions parlementaires pour deux lois importantes adoptées dans la décennie 2010 concernant la retraite, soit la Loi 15 sur la restructuration des régimes de retraite du secteur

municipal, ainsi que la Loi sur la bonification du Régime de rentes du Québec.

Malgré la présence des retraités dans les délibérations collectives, le poids collectif de ces derniers apparaît, somme toute, plutôt marginal. Les modifications apportées aux régimes de retraite du secteur municipal, comme la question de la suspension de l'indexation automatique des rentes, concernaient au premier chef les retraités. Ainsi, seulement trois associations de retraités ont été invitées sur un total de vingt-huit organisations pour les consultations sur ce projet de loi. Comme dans le cas des comités de retraite, la participation des personnes retraitées aux délibérations et aux décisions est ainsi très limitée.

Tableau 2.

Types d'intervenants ayant été invités à certaines consultations publiques sur la retraite

	Régimes de retraite du secteur municipal (2014)	Bonification du RRQ (2017)
Associations de travailleurs/syndicats	12	5
Associations de retraités/aînés	4	3
Patronat/associations d'entreprises	9	3
Autres	3	8
TOTAL	28	19

Source : Commission des Finances publiques. Première session : Quarante et unième législature.

Procès-verbaux des séances des 17, 18, 19 et 20 janvier 2017 : Rapport des consultations particulières et auditions publiques à l'égard du document intitulé *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle et du document de soutien Constats sur la retraite au Québec*.

Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Première session : Quarante et unième législature. Procès-verbaux des séances des 20, 21, 22, 25 et 26 août 2014 : *Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 3 — Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

3) La Tribune des retraités

Sous l'impulsion du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), une Tribune des retraités a été mise sur pied au cours des dernières années. Cette instance a pour mandat d'être un lieu d'échanges informels où les associations représentant les retraités du secteur public peuvent s'exprimer sur divers enjeux liés aux régimes de retraite des secteurs publics et parapublics, notamment l'indexation des rentes et la représentativité des retraités au sein des comités de retraite. Ce canal de communication était demandé depuis longtemps par les associations représentant les retraités du secteur public québécois et semble apprécié par les deux parties qui bénéficient d'un lieu d'échange permanent. Si cette Tribune des retraités permet une meilleure communication entre les retraités concernés et le SCT, il ne s'agit pas d'un comité consultatif, où les discussions pourraient se traduire par des négociations formelles.

4) Les Tables régionales de concertation des aînés

Enfin, les Tables régionales de concertation des aînés ont été créées en 1999 et regroupent des représentants de l'ensemble des associations de personnes aînées de sa région. L'organisme regroupant et accompagnant ces Tables, la Conférence des Tables régionales de concertation (CTRCAQ), a notamment pour mandat de transmettre au ministre responsable des aînés l'information et les avis susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes du Québec. Il s'agit ainsi d'un lieu facilement accessible pour les aînés car il est présent dans toutes les régions du Québec, en plus de fournir au ministre des informations représentatives de leur réalité. Les dossiers traités par la CTRCAQ ont trait aux soins de fin de vie, aux Municipalités amies des aînés, aux CHSLD, au Programme Québec Ami des Aînés, à la Francophonie canadienne et à la maltraitance, aux abus et à l'isolement des aînés⁴.

Il s'agit de thèmes importants, mais la question du revenu et de la sécurité financière, tout aussi centrale pour l'amélioration des conditions de vie, est absente. De plus, la fonction principale de ces Tables étant le partage d'informations plutôt que la consultation pour l'élaboration des politiques publiques, leur efficacité est, sur cette question, très limitée.

Conclusion

Les retraités sont en somme présents dans différents lieux de réflexion, de délibération, et de négociation, mais leur reconnaissance institutionnelle comme partie prenante est fort limitée. Pourtant, non seulement les questions entourant la retraite les touchent-elles directement, mais le vieillissement de la population mériterait que les retraités puissent prendre une plus grande place dans les discussions collectives sur les enjeux les concernant, notamment celui de la sécurité financière et du niveau de vie à la retraite.

Veille internationale

Chili

Dans le contexte d'une forte contestation sociale, le gouvernement du président de droite Sebastian Piñera a annoncé la majoration des prestations minimales de vieillesse dès janvier pour les personnes âgées de plus de 80 ans. Les autres retraités en bénéficieront graduellement jusqu'en 2022. Le système de retraite chilien, qui est en cours de réforme, a été mis en place durant la dictature d'Augusto Pinochet et était vanté tant par le Fonds monétaire international que par la Banque mondiale. Les travailleurs bénéficient uniquement de régimes à cotisations déterminées, qui ne permettent pas d'obtenir un taux de remplacement du revenu suffisant.

<http://www.rfi.fr/ameriques/20191122-chili-accord-augmentation-minima-vieillesse>

États-Unis

Selon un sondage mené par Mercer auprès des grandes entreprises des États-Unis, les régimes à prestations déterminées du secteur privé continueront leur déclin. Ainsi, 71 % des chefs de la direction financière entendent terminer leur régime à prestations déterminées au cours de la prochaine décennie et 51 % envisagent de geler le régime d'ici deux ans. Plusieurs ont mené des actions en ce sens, comme modifier leur stratégie d'investissement, augmenter leur niveau de liquidité et exécuter une stratégie de transfert de passif, notamment par l'achat de rentes collectives. Cette situation se produit dans un contexte où la santé financière des régimes à prestations déterminées des employeurs amé-

⁴ Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec. (2012). Grands dossiers.

Repéré à : <https://conferencedestables.webnode.fr/communications/grands-dossiers-documentation/>

ricains est plutôt mauvaise; seulement 23 % des régimes à prestations déterminées sont entièrement capitalisés.

<https://www.avantages.ca/retraite/prestations-determinees/les-regimes-pd-nen-ont-plus-pour-longtemps/>

France

L'idée d'instaurer une clause orpheline dans le cadre de la réforme des retraites a été définitivement rejetée. Alors que l'origine du projet prévoyait que la réforme ne s'applique qu'aux nouveaux travailleurs, le gouvernement français a récemment modifié sa position pour que la réforme s'applique à l'ensemble des cotisants aux quarante-deux régimes de retraite professionnels actuels. Cette réforme se voulant universelle est activement discutée avec les syndicats, qui sont principalement en défaveur.

<https://www.capital.fr/votre-retraite/reforme-des-retraites-la-clause-du-grand-pere-definitivement-enterree-par-darmanin-1356009>

Organisations internationales

L'édition 2019 du Panorama des pensions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) avance que les pays doivent en faire davantage afin de mieux couvrir le travail atypique en matière de retraite. En effet, l'emploi atypique comme le travail non-salarié, temporaire ou à temps partiel représente un tiers de l'emploi total dans les pays de l'OCDE et touche particulièrement les femmes. Malheureusement, ces travailleurs sont moins bien rémunérés, cotisent moins aux régimes liés à la rémunération et n'ont pas la possibilité de cotiser aux régimes professionnels. Selon l'OCDE, l'accent doit être mis sur l'établissement de régimes de retraite plus homogènes et inclusifs, comme, par exemple, améliorer l'accès à des régimes de retraite individuels ou faciliter les modalités de transfert des droits à pension en cas de changement d'emploi.

<http://www.oecd.org/fr/retraites/les-pays-doivent-renforcer-leurs-regimes-de-retraite-pour-s-adAPTER-a-l-evolution-du-monde-du-travail.htm>

Ressources documentaires

Ressources de l'Observatoire de la retraite

L'Italien, F. et Hanin, F. 2015). *La restructuration des régimes de retraite du secteur privé : les enseignements du cas de Papier White Birch.*

<https://observatoreretraite.ca/la-restructuration-des-regimes-de-retraite-du-secteur-prive-les-enseignements-du-cas-de-papier-white-birch/>

Observatoire de la retraite (18 novembre 2019). *La retraite au Québec : miser sur le dialogue social. Communiqué de presse.*

<http://observatoreretraite.ca/la-retraite-au-quebec-miser-sur-le-dialogue-social/>

Conseil d'orientation des retraites. (15 novembre 2019). *Le processus de concertation sur les retraites en France.* Présentation dans le cadre du colloque de l'Observatoire de la retraite.

http://observatoreretraite.ca/wp-content/uploads/2019/11/2019_11_15_Montr%C3%A9al_FNR.pdf

Ressources institutionnelles sur les instances actuelles de dialogue social pour les retraités

Retraite Québec (2008). Régimes complémentaires de retraite : Le fonctionnement du comité de retraite.

https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/rcr/recueil_bien_administrer_regime/RCR_Fascicule_3F.pdf

Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (2012). Grands dossiers.

<https://conferencedestables.webnode.fr/communications/grands-dossiers-documentation/>

Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (2018). Tribune des retraités.

<https://riirs.org/actualites/tribune-des-retraites/>

Le Bulletin de la retraite

N° 29 AVRIL - MAI 2017

PRÉSENTÉ PAR L'
 OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 39 Novembre - Décembre 2019

Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006
Montréal, Québec H4N 1L4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite : Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec